

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 13 avril 2018**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, CROUZEL Valérie, Cédric CHEYROU, DUPPERRET Jean-Luc

ABSENTS : Mme RICHER Catherine, M Guy PESTOURIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M Cédric CHEYROU

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif 2017 et affectation de résultat

Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé.

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 246 901,17 €
Report de l'exercice précédent : 297 384,33 €
Résultat de clôture : 544 285,50 €

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 193 130,66 €
Report de l'exercice précédent : - 208 847,55 €
Résultat de clôture : - 401 978,21 €
Solde des restes à réaliser : + 88 183 €
Besoin de financement total : - 313 795,21 €

L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 313 795,21 €. 230 490,29 € sont reportés au budget de fonctionnement 2018.

• Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le trésor public et faisant apparaître des résultats identiques au compte administratif est approuvé.

• Taux des taxes locales

Les taux 2017 sont reconduits pour 2018.

Taxe d'habitation : 12.36 %
Taxe foncière (bâti) : 14.15 %
Taxe foncière (non bâti) : 74.29 %

Le produit prévisionnel de la fiscalité s'établit à 361 950 €.

• Budget primitif 2018

Le budget 2018 est approuvé. Il s'équilibre à 1 228 108,29 € pour la section de fonctionnement et 1 846 504,50 € pour la section d'investissement.

Crédits inscrits : 15 000 € pour le réaménagement du salon de coiffure ; 207 000 € de travaux de voirie habituels et pour la desserte publique et les réseaux d'un projet privé de résidence personnes âgées à Pech Fourcou ; 21 900 € pour la salle des fêtes (aménagement d'un accès handicapés et achat de tables) ; 10 000 € pour le groupe scolaire ; 15 700 € afin de financer le diagnostic de l'église d'Eybènes ; 8 479 € de matériel d'entretien des espaces publics suite à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires ; 6 720 € pour l'aménagement de nouvelles cases de columbarium.

Les deux projets majeurs sont la restauration de la charpente et de la couverture de la maison noble des croisiers (257 339 €) et l'aménagement de l'immeuble avenue de Sarlat (812 665 €).

Cette dernière opération comprend des travaux de réhabilitation du bâtiment pour l'accueil de commerces et de services et la création d'une voie de desserte qui assurera la liaison entre l'avenue de Sarlat et le parking des écoles.

• Compte administratif et compte de gestion 2017 / service assainissement collectif

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés. Les résultats sont excédentaires de 92 188,02 € en fonctionnement et de 72 659,49 € en investissement. Le résultat de 92 188,02 € est intégralement reporté en recette de fonctionnement au budget principal 2018.

• Budget assainissement collectif 2018

Ce budget est approuvé pour un montant de 150 789,52 € en fonctionnement et 223 552,81 € en investissement. La redevance assainissement reste inchangée.

• Compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 / Budget zone d'activité et de services de Pech Fourcou

Le compte administratif et le compte de gestion de la zone d'activité et de services de Pech Fourcou sont approuvés. Résultats déficitaires de 83 260,26 € en fonctionnement et de 28 611,58 € en investissement. Cet exercice a supporté l'acquisition de nouveaux terrains à l'entrée du bourg en vue d'une future extension de la zone.

• Budget 2018 / zone d'activité et de service de Pech Fourcou

Ce budget est approuvé pour un montant de 126 801,26 € en fonctionnement et de 51 591,48 € en investissement. Le dernier terrain aménagé de la zone a fait l'objet d'une cession pour la construction d'une clinique vétérinaire.

• Projet de réaménagement des points de collecte des ordures ménagères

Le SICTOM initie la mise en œuvre d'une phase test de nouvelles modalités de collecte sur 10 communes dont Salignac, à partir d'octobre 2018.

Cette décision fait écho à un nouveau cadre réglementaire qui impose la réduction de l'enfouissement des déchets de 30 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025.

Des conteneurs enterrés, semi enterrés ou aériens sont proposés aux communes ; équipés de sonde signalant le remplissage, d'une plus grande capacité, ils permettront de rationaliser les circuits de collecte et de diminuer les coûts. Outre les économies budgétaires, le nouveau dispositif a un impact écologique et également esthétique (moins d'emplacements mais une meilleure intégration paysagère).

L'assemblée valide le passage à 4 emplacements « complets » (permettant de déposer toutes les catégories de déchets) pour le territoire communal, avec une suppression totale des containers aériens actuels.

Les bacs sont pris en charge par le SICTOM et les communes financent 50 % du génie civil.

Autorisation est donnée au Maire de signer la convention proposée par le SICTOM pour la réalisation de ces nouveaux espaces de collecte.
(Coûts pour Salignac : 47 500 € TTC).

• **Intégration de parcelles dans la voirie communale / Pech Fourcou**

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire déposé par la SNC MG IMMO en vue de la construction d'une résidence pour personnes âgées à Pech Fourcou, le Conseil Municipal accepte l'intégration de la voirie de desserte du projet au domaine communal. L'emprise concernée fera l'objet d'une cession à titre gratuit.

• **Bail commercial / salon de coiffure**

Suite à la cessation d'activité de Mme OZAN, l'assemblée valide un nouveau bail commercial à usage de salon de coiffure au profit de Mme LABROT pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mai 2018.

• **Bail local route de Brive**

Monsieur Benoît BRU, conseiller municipal intéressé s'étant retiré, l'assemblée émet un avis favorable à la location du rez de chaussée du bâtiment communal situé 22 route de Brive à l'EURL Elec Service Plus pour une durée de 2 ans.

• **Création de poste**

Afin de faire bénéficier un agent d'un avancement de grade, avis favorable est donné à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Le nouveau tableau des effectifs est validé.

• **Convention SATESE / Service assainissement**

Autorisation est donnée au Maire de signer cette convention proposée par l'ATD pour le suivi du service assainissement collectif. Tarif annuel : 1,1 € HT / habitant.